

2023/556

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois et le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 28/11/2023	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Florian GUZDEK, Fabien BATLLE, Fabrice SCHORDING Absents excusés ayant donné procuration : Absents : Jean-Charles FESQUET, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE Secrétaire de séance : Rudy KLEIN
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 24	
Votants : 24	

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

- Renouvellement des membres, à la suite de la démission d'un élu -

Laurent LOPEZ informe les élus de la démission le 9 novembre 2023, de Monsieur Khalid NESSAR, inscrit sur la liste « Pour vous Toulougiens ».

A la suite de cette démission, il est nécessaire de procéder au remplacement de Monsieur Khalid NESSAR délégué suppléant du Comité Social Territorial composé de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Laurent LOPEZ propose de désigner Monsieur Fabrice SCHORDING comme délégué suppléant au sein du Comité Social Territorial afin de remplacer Monsieur Khalid NESSAR.

Oùï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE comme Monsieur Fabrice SCHORDING délégué suppléant au sein du Comité Social Territorial, en remplacement de Monsieur Khalid NESSAR,

PRECISE que le Comité Social Territorial est dorénavant composé des délégués suivants :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Nicolas BARTHE	Serge CIVIL
Laurent LOPEZ	Fabrice SCHORDING
Aurélie PASTOR-BARNEOUD	Audrey CALVET
Christine MALET	Michel PLAZA

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 066-216602136-20231205-DELIB20231207-DE

2023/557

NB

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou
notification
à compter du 11/12/2023

Fait à Toulouges, le 5 décembre 2023

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 11/12/2023